

SYNEP - EXPRESS

Lettre d'information n°30 2022 Semaine 18

« Apprenez que tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute! »

Les professeurs connaissent l'appétence de Monsieur Blanquer pour les Fables (et surtout son goût pour nous en raconter).

Cette année encore - et pour la 4ème année consécutive - les élèves de CM2 recevront un livre illustré des Fables de La Fontaine pour les vacances. En effet, devenue grande cause nationale depuis 2021, la lecture dans son apprentissage et sa pratique est favorisée à tous les âges et, pour ce faire, de nombreuses initiatives sont menées pour les écoliers, les collégiens et les lycéens.

https://www.education.gouv.fr/ete-2021-ete-2022-la-lecture-grande-cause-nationale-323642

Ainsi, l'objectif du ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports est de renforcer le goût et la pratique de la lecture qui est au centre de ses priorités éducatives.

Chaque académie remettra donc un livre illustré par l'artiste contemporain Catherine Meurisse aux élèves de CM2 avant les congés d'été et les professeurs des écoles sont invités à accompagner cette distribution d'un temps de présentation pour susciter l'envie et l'intérêt de lire. Dès lors, à leur arrivée au collège, ces écoliers sont encouragés à exploiter les richesses de ce recueil dans les cours de français, d'histoire, d'enseignement moral et civique et dans les enseignements artistiques.

Le SYNEP CFE-CGC applaudit et encourage bien entendu cette « promotion » pour la lecture et, dans tous les cas, pour la culture en général. Néanmoins, le SYNEP CFE-CGC plébiscite beaucoup moins la promotion qui en est faite sur le site du gouvernement qui précise que la lecture « doit encourager les enfants à lire le plus possible des œuvres de qualité ».

Est-ce à dire qu'il arrive que certains enseignants ne proposent pas d'œuvres de qualité dans leur programme? On peut s'interroger effectivement au regard de la réforme du bac français par exemple où dorénavant les professeurs se voient imposer des œuvres chaque année, ne leur laissant que peu de liberté pédagogique.

On peut aussi se questionner lorsqu'on nous parle de « l'importance de la maîtrise des savoirs fondamentaux » alors que récemment nous pointions du doigt la décadence de la langue lorsqu'il s'agit de s'adresser aux plus jeunes au sujet du conflit russo-ukrainien actuel.

Ne faisons tout de même pas la fine bouche car La Fontaine est un conteur hors-pair et intemporel qui ne peut que charmer les enfants. Pas sûr d'ailleurs qu'ils auraient apprécié les fables de Monsieur Blanquer dans son livre intitulé « Construisons ensemble l'école de la confiance »!



Dernière minute : à l'heure où le SYNEP CFE-CGC écrit cet article, nous rappelons que Monsieur Blanquer détient le record de longévité au poste de ministre de l'Éducation Nationale sous la Vème république. Dans l'attente du remaniement du gouvernement après la réélection d'Emmanuel Macron, nous ne pouvons que conseiller à Monsieur Blanquer d'emporter avec lui dans ses cartons la fable intitulée « Le rat et l'éléphant » et de méditer le premier vers : « Se croire un personnage est fort commun en France » !

Sylvie TUROWSKI

1/2



SYNEP - EXPRESS

Lettre d'information n°30 2022 Semaine 18

Mutation des enseignants agents de l'État

Le mouvement de l'emploi 2022 est maintenant bien lancé. Un **code de priorité** vous a été attribué et **vous venez de candidater sur des postes** vacants ou susceptibles de le devenir.

Nous vous recommandons de **joindre les chefs d'établissement** qui ne vous auraient pas encore contactés pour leur demander un entretien. Il s'agit de leur montrer votre motivation pour intégrer les postes que vous convoitez. Certains pourraient prendre le prétexte trop facile de l'absence de manifestation des enseignants pour y voir un défaut de motivation et rejeter des candidatures pourtant prioritaires.

Or les chefs d'établissement ne peuvent rejeter une candidature prioritaire sans **un motif légitime**. Cette légitimité est évaluée par le recteur ou la rectrice de l'académie, voire, si besoin, le tribunal administratif, puisque vous êtes des agents de l'État.

Il est très **important que vous restiez vigilants** jusqu'à la fin du mouvement de l'emploi pour faire valoir vos droits.

N'hésitez pas à nous contacter pour des informations ou pour le suivi de votre candidature.

Jean-Pierre Capelle

Représentant académique et membre du conseil national du SYNEP-CFE-CGC

3

EPI (Enseignement Privé Indépendant – IDCC 2691) Consultation juridique sur le droit d'auteur

La juste application du droit d'auteur est primordiale au moment notamment où les enregistrements de cours se multiplient. Raison pour laquelle une consultation juridique sur les droits d'auteurs et le droit à l'image est en cours au sein de la branche de l'enseignement privé indépendant.

Parmi les premiers éléments identifiés, il s'avère que les droits d'auteur sont subordonnés à l'existence d'une originalité dans la création. Les cours sont donc protégés par le droit d'auteur en cas d'existence de cette originalité, notion qui sera précisée ultérieurement en fonction notamment de la jurisprudence. Les organisations syndicales précisent qu'elle ne concerne pas uniquement le fond mais aussi la forme à savoir la manière d'aborder un sujet de cours.

- -La reconnaissance du droit d'auteur implique la reconnaissance d'un droit moral qui impose de faire mention du nom de l'enseignant sur les documents diffusés en particulier en cas de réutilisation d'une création intellectuelle.
- -Les droits patrimoniaux, liés à la reconnaissance du droit d'auteur, impliquent aussi le versement d'une rémunération à préciser dans le contrat de travail dès le recrutement.
- -La reproduction de son image sur un support implique accord du salarié.

Le SYNEP CFE-CGC se joint aux autres organisations syndicales et demande une réécriture la CCN EPI pour y introduire des articles du Code de la Propriété Intellectuelle afin de sécuriser les parties prenantes.

Nicolas DACHER

Billet d'humeur d'Evelyne du 2 mai 2022

« J-M Blanquer se cherche visiblement un point de chute! »

http://www.synep.org/evelyne_2022.htm#wcoxrpjbal

2/2